



Filière administrative

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL SESSION 2023

L'examen professionnel d'attaché principal 2023 a été organisé par le service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I – Examen professionnel d'attaché principal

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 8 novembre au 22 décembre 2022
Période de retrait des dossiers	Du 8 novembre au 14 décembre 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 14 décembre 2022
Epreuve écrite d'admissibilité	Le jeudi 6 avril 2023
Réunion de jury d'admissibilité	Le mardi 16 mai 2023
Epreuve orale d'admission	Les mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023
Réunion de jury d'admission	Le vendredi 16 juin 2023 (à l'issue des entretiens)

B – Inscriptions

Cet examen professionnel est ouvert aux attachés territoriaux justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Néanmoins, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

Ainsi, les candidats qui au 1^{er} janvier 2023 justifiaient de 2 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau, et avaient atteint le 4^{ème} échelon du grade d'attaché au plus tard le 1^{er} janvier 2022, ont été autorisés à participer à cet examen.

762 candidats se sont préinscrits à cet examen entre le 8 novembre et le 14 décembre 2023.

Sur les 699 candidats ayant validé leur inscription, 6 candidats ont annulé leur inscription, et 4 autres n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- 2 candidats ne justifiaient pas de l'ancienneté requise dans le cadre d'emplois
- 2 candidats ne justifiaient pas du grade requis

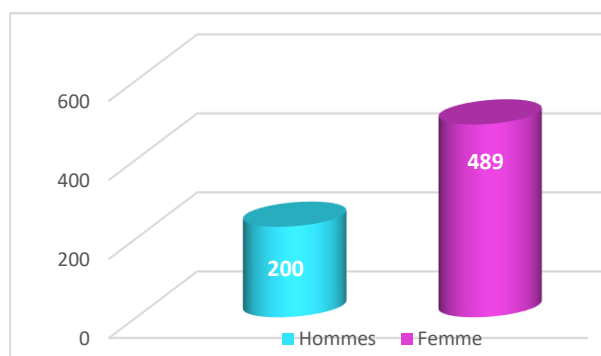
689 candidats ont ainsi été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite du 6 avril 2023, dont 4 « sous-réserve » de produire la ou les pièce(s) manquante(s) à leur dossier, à la date de l'épreuve écrite. Un seul de ces 4 candidats était présent le jour de l'épreuve après avoir complété son dossier dans le délai réglementaire, les 3 autres étant absents.

II - Candidats

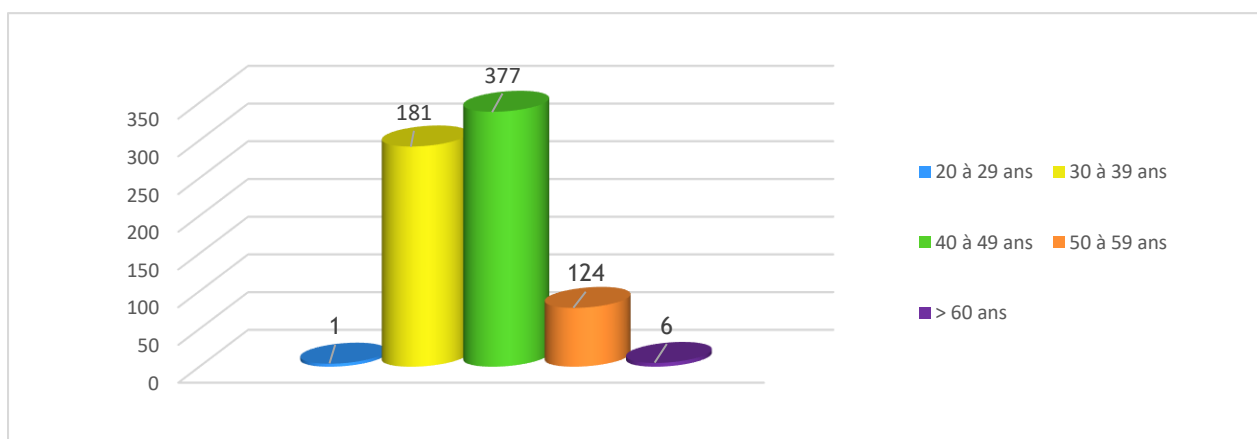
A - Origine géographique

Région	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	268	656 candidats Soit 95.2 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	242	
Normandie	146	
Hors Grand Ouest	33	Soit 4.8 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 44 ans.

D - Niveau de diplôme des candidats admis à concourir

Les 689 candidats admis à concourir ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 1,5 % de niveau doctorat,
- 59,7 % de niveau I (bac + 5),
- 25,8 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 7,7 % de niveau III (bac + 2),
- 4,6 % de niveau IV (bac),
- 0,7 % de niveau V (BEPC, BEP, CAP...)

III – Epreuve écrite d’admissibilité

A - Déroulement

L’épreuve écrite s’est déroulée le jeudi 6 avril 2023 au GLAZ ARENA à Cesson-Sévigné (35) et au Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé au vu du certificat médical délivré par un médecin agréé.

Sur les 689 candidats admis à concourir, **573 étaient présents à l’épreuve écrite** soit un taux d’absentéisme de 16.84 %.

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Total	689	573	16.84 %

Pour information, sur les 624 candidats qui avaient été convoqués à la session 2021 de cet examen, 472 étaient présents (soit un taux d’absentéisme de 24 %) et sur les 717 convoqués à la session 2019, 584 étaient présents (soit un taux d’absentéisme de 19 %).

B - Nature de l’épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l’épreuve écrite et le sujet complet sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d’indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction.

22 intervenants ont participé à la correction de cette épreuve.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d’admission entraîne l’élimination du candidat.

1 – Note avec solutions opérationnelles

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant :

La rédaction d’une note, à partir d’un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l’aptitude du candidat à l’analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées. *Durée : 4 heures ; coefficient 1*

Le sujet de l'épreuve pour cette session 2023, était le suivant :

Attaché principal, vous êtes conseiller technique rattaché au directeur général des services d'Admiagglo, une communauté d'agglomération de 90 000 habitants, et de sa ville centre (55 000 habitants).

Admiagglo (1600 ETP), qui s'est dotée de son premier plan pluriannuel d'investissement dans le prolongement des dernières élections municipales et territoriales, a approuvé son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) l'an passé.

Le développement durable constituant un axe majeur du projet de territoire, la présidente de la communauté d'agglomération entend mettre l'outil budgétaire au service de la transition écologique au sein de la collectivité. Dans ce cadre, elle souhaite la mise en place d'un « budget vert », à brève échéance et dans le cadre d'un budget contraint, de façon à développer l'impact écologique des dépenses publiques locales.

Dans cette perspective, elle vous demande de rédiger à son attention, à l'aide des éléments du dossier joint et en mobilisant vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles argumentées permettant de bâtir une stratégie pour la mise en place d'un « budget vert ».

Résultats de cette épreuve :

Année	Nombre de copies	Moyenne générale / 20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2023	573	10.17	16.50	0,00	17

251 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit presque 44 % des candidats présents.

17 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3 % des candidats présents.

Pour information, voici les résultats des 2 dernières sessions :

Année	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2021	472	9.89	17,00	0,00	18
2019	584	9.34	17,00	0,00	21

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : sujet d'actualité porté par les collectivités, qui soulève une problématique et des réflexions s'inscrivant parfaitement dans les enjeux majeurs de demain. Celui-ci permettait aux candidats de mobiliser leurs connaissances tant professionnelles que personnelles. Les documents du dossier étaient complets sans être trop techniques, avec un niveau de difficulté correspondant aux attendus des missions du cadre d'emplois.

Le niveau des candidats :

Le formalisme de la note (introduction, plan, titres, conclusion) a, dans l'ensemble, été bien respecté.

Les correcteurs soulignent la qualité rédactionnelle de certaines copies et l'effort remarqué de syntaxe et d'orthographe des candidats.

Les copies contextualisant et problématisant le sujet dans l'introduction ont été valorisées.

Si la majorité de candidats ont compris les attendus généraux de l'épreuve, nombre d'entre eux pourraient cependant aller plus loin dans le développement de leurs stratégies et solutions, qui manquent alors souvent d'articulation.

Il est nécessaire que les candidats prennent de la hauteur quant aux enjeux et objectifs attendus. Il faut réussir à adapter le propos à la réalité pratique de la collectivité, intégrer le rôle de l' élu, et se positionner dans un rôle d'aide à la décision en déployant une approche managériale du sujet.

De nombreuses copies ne permettent pas à l'autorité territoriale d'arbitrer en pleine connaissance des options possibles.

RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPERATIONNELLES

Recommandations des correcteurs :

- Respecter le format du cartouche : destinataire, références juridiques (attention à la hiérarchie des normes), objet, etc.
- Mettre le sujet en perspective et aborder la commande sous un angle plus stratégique
- Se mettre en situation, dans la posture demandée (adjoint au directeur, chargé de mission etc.) dans le contexte présenté (constats, commanditaire, taille et type de collectivité, service, etc.)
- Prendre le temps de lire et d'analyser la commande (enjeux et destinataire), la garder en ligne de mire, y revenir régulièrement et s'assurer que la réponse proposée est éclairante, pragmatique et contextualisée
- Veiller à donner toute leur place à l'élus et aux usagers
- Ne pas perdre de vue le caractère concret et opérationnel d'un rapport dont la finalité est de produire un outil complet et synthétique d'aide à la décision
- Eviter le ton péremptoire, injonctif ; ne pas perdre de vue le destinataire du rapport : il s'agit de proposer, d'éclairer, et non de diriger
- Tirer parti de l'ensemble du dossier pour apporter des solutions au pilotage de l'action publique éviter de dérouler de façon scolaire et automatique la méthodologie de projet : la replacer dans son contexte et sous tous ses aspects
- Ne pas se contenter de lister des points de vigilance mais dresser un véritable plan d'actions
- Être concis
- Ne pas se contenter de soulever des contraintes et des difficultés, apporter une réponse précise et technique
- Etayer son propos en s'appuyant sur des chiffres, des références juridiques, dès lors que c'est avec modération et qu'ils ont été soigneusement sélectionnés
- Mobiliser son expérience professionnelle et personnelle puisque le sujet y invite

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copie de candidats n'ayant pas respecté les règles inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement le jour de l'épreuve.

Aucune copie n'est concernée par la rupture d'anonymat, pour cet examen.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné le résultat d'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Examen professionnel	
Nombre de présents	573	
Meilleure moyenne / 20	16.5	
Nombre de candidats ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	322	
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admissibles
	10.5	278

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 4 jours, les mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 278 candidats admissibles convoqués à cette épreuve orale, 275 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1.08 %

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux. *Durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 1*

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
275	11.64	18/20	5/20	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Dans leur grande majorité, les candidats savent présenter leur expérience professionnelle avec clarté et dans le temps imparti. Ils doivent toutefois insister sur leurs motivations à exercer les fonctions confiées à des attachés principaux. Le jury regrette une perspective d'évolution parfois superficielle et une approche non maîtrisée du cadre d'emplois dans lequel les candidats se trouvent.

Les candidats manifestent un niveau général varié et un niveau de curiosité hétérogène. Certains sont parfois éloignés de la réalité territoriale, voire des problématiques de leur collectivité.

Le positionnement des candidats est très différent selon la strate de la collectivité dans laquelle ils exercent. Les candidats issus des grandes collectivités sont pour beaucoup des experts dans leur domaine et ne développent souvent pas une vision suffisamment transversale de l'action publique.

Les candidats qui n'ont pas encore exercé de missions d'encadrement de collaborateurs parviennent en général à valoriser des expériences managériales (gestion de projets, engagements personnels) pour démontrer leurs pratiques et leurs dispositions. Des mises en situation ont aussi permis au jury d'apprécier la posture et les aptitudes des candidats quant à l'encadrement.

C - Candidats admis

Le jury a procédé, après avoir validé la notation de l'épreuve orale d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

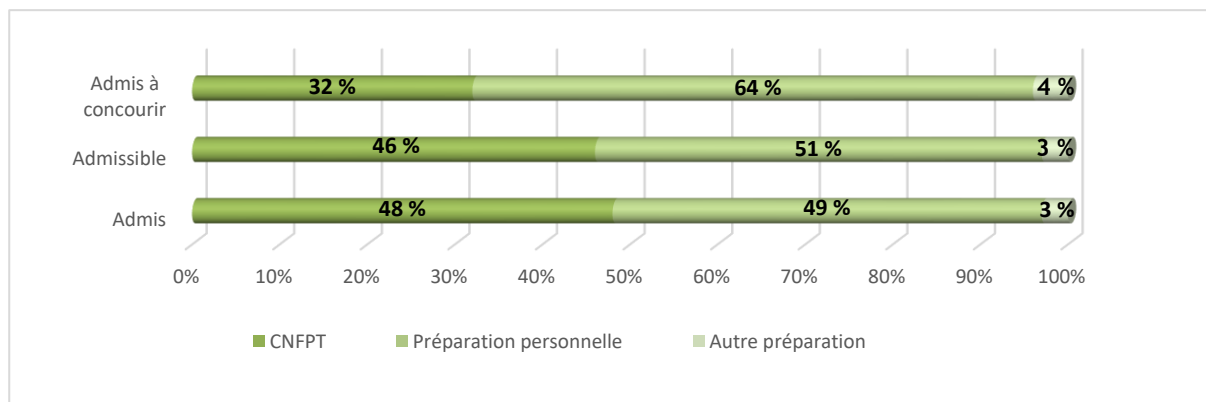
	Examen professionnel	
Nombre de présents	275	
Meilleure moyenne / 20	16,25	
Nombre de candidats ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	250	
Décision du jury	Seuil	Nombre de candidats admis
	11.5/20	175

Soit 175 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 175 candidats admis :

- 85 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 49 %,
- 84 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 48 %,
- 6 ont déclaré avoir suivi une formation autre : 3 %,



Les 175 candidats admis à cet examen ont déclaré détenir un diplôme pour

- 3.4 % de niveau doctorat,
- 72 % de niveau I (bac + 5),
- 19.4 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 3.4 % de niveau III (bac + 2),
- 1.71 % de niveau IV (bac),

V - Analyse et conclusion

Le jury souhaite tout d'abord se féliciter de la qualité et de la richesse des échanges menés avec les candidats de cette session 2023, dont les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Malgré des disparités entre les prestations, le jury souligne la présence, chez la grande majorité des candidats, de qualités professionnelles et humaines certaines, et surtout il relève le sens avéré du service public manifesté par les candidats.

Le jury institutionnel de cette session formule cependant quelques conseils aux candidats qui peuvent paraître similaires aux conseils précédemment émis lors des sessions antérieures.

Constatant des connaissances trop superficielles, voire des lacunes, dans les domaines classiques de la gestion locale, il recommande tout d'abord aux candidats de consolider l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales et techniques plus élargi. Les candidats restent pour beaucoup, toujours très focalisés sur leur domaine de compétence et d'expertise, où leur professionnalisme n'est pas à démontrer...

Certains candidats ne se projettent que trop partiellement sur des missions plus transversales en lien avec leur cadre d'emplois. Les profils en « communication » entre autres, qui se retrouvent naturellement davantage au sein des grandes collectivités, sont plus souvent en difficulté face à des mises en situation concrète ou sur des questions liées aux cycles de décision des collectivités. Des questions simples, pour ne pas dire de base, posées en lien avec la fiscalité locale, les élections ou les compétences dévolues aux collectivités, ont pu mettre en difficulté des candidats qui, en tant que simples citoyens, auraient dû savoir répondre... Ceci explique pourquoi les membres du jury doivent encore vérifier la réalité des acquis fondamentaux, au-delà de l'aisance orale ou de généralités.

En plus des connaissances, qui seront bien entendu vérifiées, les candidats à l'examen professionnel d'attaché principal doivent faire preuve de curiosité et ainsi suivre l'actualité et les grands enjeux de la fonction publique territoriale, ce dont témoigne d'ailleurs le sujet de la note avec solutions opérationnelles de cette session.

Ces candidats en poste doivent en effet démontrer que leur motivation ne se limite pas à la légitimation d'une nomination sur leur poste actuel. Il importe qu'ils aient une vision entière et concrète des responsabilités et des missions qui incombent au cadre d'emplois dont ils relèvent. Il ne faut pas perdre de vue que le jury se donne pour mission de sélectionner les candidats dont les compétences permettront de contribuer à la meilleure action publique territoriale de demain, au service de toutes les collectivités publiques et de leurs établissements.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 26 octobre 2023

Alban CHUNIAUD
Président du jury
Administrateur hors classe
Conseil départemental de la Mayenne (53)